

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 210 Psychologie sociale			
Code	SOAS2B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Luc LEDRU (luc.ledru@helha.be) HELHa Campus Montignies Yves-Hiram HAESEVOETS (yves-hiram.haesevoets@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Yves-Hiram HAESEVOETS (yves-hiram.haesevoets@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension des imbrications entre conduites humaines, réalités psychiques et champ social. Elle apporte les éléments théoriques qui permettent une réflexion sur la complexité des conduites humaines dans une dimension collective. Elle vise à amener l'étudiant à s'interroger sur les mécanismes de sa propre participation. Connaître et comprendre les concepts de la psychologie sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître et comprendre les concepts de la psychologie sociale
- II. Détecter et analyser les mécanismes psychosociaux de base
- III. Questionner les fonctionnements individuels et collectifs au regard d'un groupe social spécifique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B10A	Psychologie sociale	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B10A	Psychologie sociale	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B10X	Psychologie sociale	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B10A	Psychologie sociale	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B10A	Psychologie sociale	20
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B10A	Psychologie sociale	20
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B10X	Psychologie sociale	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B10A	Psychologie sociale	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer

la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie sociale			
Code	7_SOAS2B10A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc LEDRU (luc.ledru@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de Psychologie sociale développe les connaissances des notions fondamentales et des recherches classiques de cette discipline. Il apporte des repères pour comprendre le développement et le fonctionnement de l'individu au cœur des mécanismes d'interactions et d'influences sociales. Il propose une approche pluricausale des phénomènes sociaux et des comportements individuels en soulignant l'importance du contexte dans lequel ces comportements prennent part.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette AA, l'étudiant sera capable de :

- I. Définir et différencier la Psychologie sociale parmi les autres domaines de la psychologie.
- II. Identifier les concepts et théories de base de la discipline.
- III. Expliquer et illustrer les principaux thèmes couverts par l'AA.
- IV. Expliquer des phénomènes d'ordre relationnel via les apports de la psychologie sociale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Définitions du champ de la psychologie sociale et différenciation par rapport aux disciplines voisines.
 - La cognition sociale, avec un focus sur les erreurs de jugement et de prédiction et sur les théories de l'attribution.
 - L'influence sociale : conformité, obéissance et acquiescement.
 - La pensée sociale, les rumeurs et le complotisme.
 - Les comportements prosociaux.
 - Les stéréotypes, les préjugés et les discriminations.
- (Liste non limitative)

Démarches d'apprentissage

- Exposés ex cathedra avec support PowerPoint.
- Exploitation de documents vidéo.
- Mises en situation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une liste d'objectifs opérationnels est donnée dans le syllabus.

Sources et références

- Bédart, L. Déziel, J. & Lamarche, L. (1999), Introduction à la psychologie sociale. Vivre, penser et agir avec les autres. Québec :, ERPI.
- Bègue & Desrichard (2013). Traité de psychologie sociale. Bruxelles : De Boeck.
- Doise, Deschamps & Mugny (2017). Psychologie sociale expérimentale. Paris : Armand Colin.
- Fischer, G-N. (2015). Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale. Paris : Dunod.
- Fischer, G-N. (2017). La psychologie sociale. Paris : Seuil.
- Fiske, S. (2008). Psychologie sociale (V. Provost & S. Huyghues Desponites, Trad.). Bruxelles : De Boeck.
- Leyens, J-P. (1979). Psychologie sociale. Bruxelles : Mardaga.
- Leyens, J-P. (2012). Sommes-nous tous racistes? Psychologie des racismes ordinaires. Bruxelles : Mardaga.
- Leyens, J-P. & Scaillet, N. (2012). Sommes-nous tous psychologues? Bruxelles : Mardaga.
- Milgram, S. (1974). Soumission à l'autorité. Paris : Calmann-Levy.

Une bibliographie plus complète figure dans le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit pour toutes les sessions.

Les modalités précises des examens sont décrites dans le syllabus.

Pour les étudiants en crédit résiduel, par défaut, l'examen portera sur la matière de l'année en cours et respectera les modalités de l'année en cours

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).